



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/28  
26 mai 2022



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-dixième réunion  
Montréal, 20-23 juin 2022  
Point 9(a) et (d) de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

**PROPOSITION DE PROJET :  
IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, quatrième tranche) PNUD, PNUE, ONUDI, Allemagne et Italie

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/1

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**  
Iran (République islamique d')

(I) TITRE DU PROJET		AGENCE				RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION				
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)		PNUD (principale), PNUE, ONUDI, Allemagne, Italie				77 <sup>e</sup>	75 % d'ici 2023				
(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)					Année : 2021		123,84 (tonnes PAO)				
(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2021				
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur		
				Fabrication	Entretien						
HCFC-22		1,19		28,50	44,91				74,60		
HCFC-141b		9,20		40,04					49,24		
(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)											
Référence 2009 – 2010 :			380,50		Point de départ des réductions globales durables :				380,50		
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)											
Déjà approuvée :			308,76		Restante :				71,74		
(V) PLAN D'ACTIVITÉS				2022	2023	2024	Total				
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)			6,70	3,50	0,0	10,20				
	Financement (\$ US)			497 000	258 000	0	755 000				
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)			0,0	2,00	0,0	2,00				
	Financement (\$ US)			0	157 000	0	157 000				
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)			6,40	1,10	0,0	7,50				
	Financement (\$ US)			479 000	79 000	0	558 000				
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)			8,60	1,40	0,0	10,0				
	Financement (\$ US)			666 000	108 000	0	774 000				
(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019	2020	2022	2023	2024	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			342,45	342,45	342,45	342,45	247,33	247,33	247,33	247,33	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			342,45	342,45	266,35	266,35	247,33	247,33	95,13	95,13	s.o.
Financement convenu (\$ US)*	PNUD	Coûts de projet	1 298 170	0	1 593 980	0	1 307 980	464 231	241 000	0	4 905 361
		Coûts d'appui	90 872	0	111 579	0	91 559	32 496	16 870	0	343 375
	PNUE	Coûts de projet	200 000	0	190 000	0	170 000	0	140 000	0	700 000
		Coûts d'appui	24 857	0	23 614	0	21 129	0	17 400	0	87 000
	ONUDI	Coûts de projet	473 567	0	584 000	0	***524 000	0	521 638	0	2 103 205
		Coûts d'appui	33 150	0	40 880	0	***36 680	0	36 515	0	147 224
	Allemagne	Coûts de projet	645 500	0	**1 047 035	0	285 009	598 000	96 860	0	2 672 404
		Coûts d'appui	73 420	0	**119 092	0	32 417	68 018	11 017	0	303 964
	Italie	Coûts de projet	403 203	0	504 004	0	0	0	0	0	907 207
		Coûts d'appui	48 797	0	60 996	0	0	0	0	0	109 793
	Financement approuvé par le ComEx (\$ US)	Coûts de projet	3 020 440	0	0	3 919 019	2 286 989				9 226 448
		Coûts d'appui	271 096	0	0	356 161	181 785				809 042
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet						1 062 231			1 062 231	
	Coûts d'appui						100 514			100 514	

\* Reflète les chiffres de l'Accord révisé (Annexe I).

\*\* Un montant de 126 545 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 14 393 \$ US pour le gouvernement de l'Allemagne, a été déduit de la deuxième tranche, conformément à la décision 80/21(c).

\*\*\* Un montant de 375 701 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 26 299 \$ US pour l'ONUDI a été déduit de la troisième tranche, conformément à la décision 84/74(a)(iv).

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	À examiner individuellement
--	-----------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République islamique d'Iran, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant total de 1 162 745 \$ US, soit 464 231 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 32 496 \$ US pour le PNUD, et 598 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 68 018 \$ US pour le gouvernement de l'Allemagne.<sup>2</sup> La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC de 2020 et 2021, et le plan de mise en œuvre de la tranche de 2022 et 2023.

2. La tranche programmée de 447 638 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 31 335 \$ US pour l'ONUDI, n'est pas demandée à la présente réunion.

### Rapport sur la consommation de HCFC

3. Le gouvernement de la République islamique d'Iran a fait état d'une consommation de 123,84 tonnes PAO de HCFC en 2021, soit 67,5 pour cent de moins que la valeur de référence des HCFC en ce qui a trait à la conformité. La consommation de HCFC pour les années 2017 à 2021 est indiquée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC en République islamique d'Iran (données de l'Article 7 2017-2021)**

HCFC	2017	2018	2019	2020	2021	Référence
<b>Tonnes métriques (tm)</b>						
HCFC-22	2 120,28	1 810,64	1 058,09	1 511,47	1 356,37	2 974,55
HCFC-141b	1 024,08	576,12	50,88	732,15	447,61	1 971,82
<b>Total (tm)</b>	<b>3 144,96</b>	<b>2 386,76</b>	<b>1 108,97</b>	<b>2 243,62</b>	<b>1 803,98</b>	<b>4 945,80</b>
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	116,62	99,59	58,19	83,13	74,60	163,60
HCFC-141b	112,65	63,37	5,60	80,54	49,24	216,90
<b>Total (tonnes PAO)</b>	<b>229,28</b>	<b>162,96</b>	<b>63,79</b>	<b>163,67</b>	<b>123,84</b>	<b>380,50</b>

4. La tendance à la diminution de la consommation de HCFC en République islamique d'Iran depuis 2017, atteignant son point le plus bas en 2019, est due en partie à la mise en œuvre des activités du PGEH, et en partie au ralentissement économique résultant des sanctions internationales et de l'accès restreint à la chaîne d'approvisionnement en HCFC, en matière premières et en équipements. La pandémie de COVID-19 a également créé un ralentissement temporaire dans les secteurs consommateurs. Bien qu'il soit prévisible qu'une partie de la demande de HCFC perdue soit rétablie lorsque les sanctions seront levées, que l'activité économique s'améliorera et que la pandémie de COVID-19 sera maîtrisée, on s'attend à ce que la diminution globale de la consommation de HCFC se poursuive.

### *Rapport de mise en œuvre du programme de pays*

5. Le gouvernement de la République islamique d'Iran a déclaré, dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays pour 2021, des données sur la consommation de HCFC qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

### *Rapport de vérification*

6. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC communiquée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2020 et 2021 est correcte et en

<sup>2</sup> Selon la lettre du 3 avril 2022 du ministère de l'Environnement de la République islamique d'Iran au PNUD.

conformité avec la consommation maximale admissible pour ces années dans l'Accord du pays avec le Comité exécutif pour la phase II du PGEH.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

7. Conformément à l'engagement pris dans la décision 77/44(b)(iii), le gouvernement de la République islamique d'Iran a interdit la création de nouvelles capacités de fabrication de HCFC-22, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

8. Le gouvernement avait également prévu de mettre en place une interdiction de l'importation et de l'utilisation de HCFC-141b, pur ou contenu dans des polyols prémélangés, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, et une interdiction de l'utilisation de HCFC-22 pour la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation qui devait entrer en vigueur selon le calendrier échelonné suivant : d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les 15 premières entreprises déjà reconverties à la technologie à base de propane (R-290) au moyen du PGEH, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les 17 entreprises suivantes actuellement en cours de reconversion, et d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour les 16 entreprises restantes qui doivent être reconverties dans le cadre des troisième et quatrième tranches.

9. En raison de l'impact du ralentissement économique et de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des projets de reconversion dans les secteurs de la mousse de polyuréthane (PU) et de la fabrication des appareils de réfrigération, et après des discussions entre le Secrétariat et les agences d'exécution sur le temps nécessaire pour finaliser convenablement les reconversions en cours dans ces deux secteurs, le gouvernement a décidé de reporter l'interdiction de l'importation et de l'utilisation de HCFC-141b pur ou contenu dans des polyols prémélangés au 1<sup>er</sup> juillet 2024, et de reporter l'interdiction de l'utilisation de HCFC-22 pour la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les entreprises, comme indiqué dans les paragraphes 21 et 22 du présent document.

#### *Activités dans le secteur de la fabrication de mousses de PU (PNUD, ONUDI, gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie)*

10. Malgré les difficultés provoquées par la pandémie de COVID-19, le gouvernement de la République islamique d'Iran et les agences d'exécution ont continué à progresser, bien qu'avec des retards, quant à la mise en œuvre des projets. Les résultats obtenus dans chaque sous-projet du secteur des mousses sont présentés dans le tableau 2.

**Tableau 2. État d'avancement de la mise en œuvre des projets dans le plan sectoriel des mousses de PU\***

<b>Solution de remplacement</b>	<b>Agence</b>	<b>État d'avancement</b>
<i>Reconversion individuelle de cinq entreprises spécialisées dans la réfrigération à usage domestique et les panneaux discontinus</i>		
Cyclopentane	ONUDI Italie	Des reconversions individuelles sont en cours, mais elles ne seront achevées qu'au cours de la présente tranche à cause des retards provoqués par les restrictions imposées par la COVID-19.
<i>Sous-projet de groupe pour la reconversion de 42 petites et moyennes entreprises (PME) dans plusieurs applications</i>		
Hydrocarbures (HC) prémélangés, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )	ONUDI Italie	La reconversion de 14 entreprises est en cours et deux entreprises supplémentaires de fabrication de mousse pulvérisée ont été ajoutées au projet. Elles ne seront achevées qu'au cours de la présente tranche à cause des retards provoqués par les restrictions imposées par la COVID-19.
<i>Reconversions individuelles de trois entreprises fabriquant des panneaux pour les équipements de réfrigération à usage commercial</i>		

Solution de remplacement	Agence	État d'avancement
Cyclopentane	PNUD	Des équipements et des matières premières pour la fabrication de produits sans HCFC ont été livrés à des entreprises avec du retard à cause des restrictions imposées par la COVID-19. Des équipements ont été installés et l'achèvement du projet est prévu pour juillet 2022.
<i>Reconversion groupée de 40 entreprises fabriquant des panneaux pour les équipements de réfrigération à usage commercial</i>		
CO <sub>2</sub>	PNUD	Les 15 premières entreprises ont achevé la reconversion au R-290 en 2021. Dix entreprises supplémentaires ont été vérifiées, avec des équipements acquis pour une livraison en 2022 et un achèvement des reconversions attendu d'ici mars 2023. La reconversion des 15 entreprises restantes est prévue pour les quatrième et cinquième tranches.
<i>Reconversion de deux entreprises fabriquant de la mousse à peau intégrée</i>		
CO <sub>2</sub>	Allemagne	L'équipement pour la première entreprise a été mis en service, la reconversion devant s'achever en juin 2022. La livraison des équipements pour la seconde entreprise a été retardée en raison des restrictions imposées par la COVID-19, mais l'achèvement de la reconversion est prévu d'ici décembre 2022.
<i>Assistance technique pour le développement de systèmes à base de cyclopentane dispensée à une société de formulation</i>		
Cyclopentane	PNUD	Les équipements ont été livrés à la fin 2020, mais la mise en service a été retardée jusqu'en juin 2022 en raison de restrictions des déplacements internationaux. L'achèvement du projet est prévu d'ici juillet 2022.
<i>Assistance technique pour le développement de systèmes avec gonflage à l'eau dispensée à une société de formulation ; assistance technique dispensée à 95 PME</i>		
CO <sub>2</sub>	Allemagne	L'assistance technique pour le développement de systèmes avec gonflage à l'eau dispensée à une société de formulation est en cours ; les matières premières pour les systèmes ont été livrées, et l'activité sera achevée d'ici août 2022. Une assistance technique a également été dispensée à 15 entreprises de réfrigération commerciale reconverties dans le cadre du projet du PNUD. Des ateliers de formation pour 45 entreprises de mousses et de réfrigération commerciale supplémentaires ont été retardés à cause des restrictions de déplacement, mais devraient reprendre lorsque celles-ci seront levées.

\* Nombre d'entreprises aidées en tenant compte de la décision 84/74(a) et (b).

11. Conformément à la décision 84/74(c)(i),<sup>3</sup> le PNUD a présenté un rapport détaillé sur l'état d'avancement des reconversions dans chaque projet du secteur des mousses mis en œuvre par chaque agence dans le cadre de la phase II. Aucune entreprise supplémentaire n'a été jugée non admissible. Cependant, l'ONUDI a indiqué que certaines des entreprises de mousses de PU restantes qui doivent être reconverties dans le cadre de son projet pourraient ne pas être admissibles ou en cours d'exploitation et qu'elle avait besoin de plus de temps pour les vérifier. En conséquence, l'ONUDI reporte sa demande de financement au titre de la présente tranche (447 638 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 31 335 \$ US) à la prochaine tranche, jusqu'à ce que l'admissibilité des entreprises restantes au titre de cette composante soit confirmée.

<sup>3</sup> De demander au PNUD, à l'ONUDI, au gouvernement de l'Allemagne et au gouvernement de l'Italie de présenter, avec chaque demande de tranche de financement, un rapport détaillé sur l'avancement de la reconversion de chacun des projets d'entreprise de mousse figurant dans la phase II, lequel rapport comprenant des informations sur la viabilité financière, le niveau de consommation actuel de HCFC-141b, la technologie de remplacement retenue, le coût total pour le Fonds multilatéral et le niveau de cofinancement, le cas échéant.

*Activités dans le secteur de la fabrication des appareils de réfrigération commerciaux (PNUD, gouvernement de l'Allemagne)*

12. La phase II du PGEH comprenait la reconversion de toutes les PME utilisant des HCFC et opérant dans le secteur de la fabrication des systèmes de réfrigération à usage commercial dans le pays, avec le R-290 retenu comme solution de remplacement. Quinze PME ont achevé leur reconversion et fabriquent désormais des équipements au R-290. Les équipements pour le deuxième groupe de 17 entreprises ont été acquis, mais ne seront livrés que pendant la seconde moitié de 2022 en raison des restrictions imposées par la COVID-19. Le troisième groupe de 16 entreprises a été vérifié, son admissibilité confirmée et est en exploitation ; leur reconversion commencera en 2022.

13. Le gouvernement de l'Allemagne a continué à fournir une assistance technique aux entreprises de réfrigération commerciale avec l'aide du PNUD, celle-ci comprenant un module de formation à l'utilisation de la technologie du R-290 dans le secteur, initialement à dispenser en ligne, et une fois les restrictions imposées par la COVID-19 levées, également en personne.

*Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération (PNUE, ONUDI, PNUD et gouvernement de l'Allemagne)*

14. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération :

- (a) plus de 75 formateurs et 1 000 techniciens de réfrigération ont participé, en personne ou virtuellement, à la formation régulière dispensée par six centres de l'Organisation de formation technique et professionnelle (TVTO) utilisant des équipements fournis par l'ONUDI lors des tranches précédentes ; 700 techniciens supplémentaires doivent être formés dans l'année à venir. Les centres recevront également des climatiseurs biblocs au HFC-32 pour la formation ; et un centre situé dans une zone à température ambiante élevée sera intégré au projet (ONUDI) ;
- (b) des ateliers de formation virtuels et/ou en personne aux bonnes pratiques d'entretien ont été dispensés à 90 techniciens de réfrigération et 38 formateurs de la TVTO. Certaines activités, dont de grands événements, des réunions et des sessions de formation, ont été affectées par les restrictions imposées par la COVID-19. La formation virtuelle pour les agents des douanes et les techniciens a été limitée à cause de la mauvaise connexion à Internet ; la formation en personne reprendra au cours de la seconde moitié de 2022 (PNUE) ;
- (c) un centre de distribution de frigorigène a signé le contrat d'exploitation et installé actuellement des équipements ;<sup>4</sup> l'approvisionnement pour le second centre est en cours, celui-ci devant devenir opérationnel d'ici janvier 2023 (PNUD) ; et
- (d) une assistance technique à l'introduction de systèmes au CO<sub>2</sub> transcritique dans la réfrigération commerciale a été dispensée à trois entreprises d'entretien et de montage, avec une unité au CO<sub>2</sub> installée et des essais menés en février 2022, et deux unités supplémentaires en cours de mise en service ; cette activité sera achevée d'ici septembre 2022. Une assistance technique pour l'adoption du R-290 a été dispensée à quatre entreprises dans le secteur des chambres froides. De la formation et une assistance technique ont été dispensées au premier centre de distribution de frigorigène établi par le PNUD, et 400 bouteilles ont été distribuées aux utilisateurs du centre. Une feuille de route

---

<sup>4</sup> Équipements de récupération et de recyclage industriel, bouteilles de frigorigène réutilisables, bouteilles de stockage, équipements de laboratoire, équipements de chargement et de nettoyage des bouteilles.

a été préparée pour l'introduction de bouteilles de frigorigène réutilisables et un webinaire de démonstration des systèmes de réfrigération et de climatisation au CO<sub>2</sub> a été tenu pour les entreprises de réfrigération commerciale (Allemagne).

*Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (PMU)*

15. La PMU mise en place lors de la phase I a fourni une assistance continue pour la mise en œuvre et le suivi de la phase II. Ses activités comprennent : le recrutement de personnel et de consultants ; la préparation de plans de travail annuels et de rapports périodiques ; des visites de site pour les projets en cours ; la préparation de spécifications et de la coordination de l'approvisionnement en équipements ; la livraison et la vérification des équipements acquis ; la gestion des aspects administratifs et financiers de la mise en œuvre du projet ; et la coordination des activités sans investissement. Les coûts induits pendant la mise en œuvre des trois premières tranches sont présentés au tableau 3.

**Tableau 3. Coûts pour la PMU lors de la phase II (\$ US)**

Élément	Approuvé en principe	Approuvé à ce jour	Décaissé à ce jour
Mise en œuvre et coordination du projet (frais de personnel, réunions nationales des parties prenantes, ordinateurs et matériel électronique, mobilier et équipement, papeterie et impression, communication, frais de fonctionnement et frais généraux)	500 000	280 000	141 747
Suivi de projets (visites périodiques dans les entreprises, préparation des plans de travail annuels et des rapports périodiques)	80 000	73 585	33 939
Politiques et réglementations (réunions des parties prenantes pour l'évaluation de l'avancement, la planification et la mise en œuvre des projets)	30 000	45 000	19 709
Renforcement des capacités (ateliers de formation des parties prenantes du gouvernement)	10 000	38 415	13 363
<b>Total</b>	<b>620 000</b>	<b>437 000</b>	<b>208 758</b>

Décaissement des fonds

16. En date d'avril 2022, sur le montant de 8 724 202 \$ US approuvé jusqu'ici, 5 118 011 \$ US ont été décaissés (3 142 993 \$ US pour le PNUD, 389 758 pour l'ONUDI, 193 348 pour le PNUE, 1 331 120 \$ US pour le gouvernement de l'Allemagne et 60 792 \$ US pour le gouvernement de l'Italie), comme le montre le tableau 4. Le solde de 3 606 191 \$ US sera décaissé en 2022 et 2023.

**Tableau 4. Rapport financier de la phase II du PGEH pour la République islamique d'Iran (\$ US)**

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Troisième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	1 298 170	1 298 170	1 593 980	1 562 723	1 307 980	282 100	4 200 130	3 142 993
ONUDI	473 567	200 795	584 000	166 718	**148 299	22 245	1 205 866	389 758
PNUE	200 000	184 569	190 000	8 779	170 000	0	560 000	193 348
Allemagne	645 500	645 500	*920490	569 224	285 009	116 396	1 850 999	1 331 120
Italie	403 203	58 590	504 004	2 202	0	0	907 207	60 792
<b>Total</b>	<b>3 020 440</b>	<b>2 387 624</b>	<b>3 792 474</b>	<b>2 309 646</b>	<b>1 911 288</b>	<b>420 741</b>	<b>8 724 202</b>	<b>5 118 011</b>
<b>Taux de décaissement (%)</b>	79,0		60,9		22,0		58,7	

\* Comprend une déduction de 126 545 \$ US (décisions 80/21(c) et 84/74(a)(v))

\*\* Comprend une déduction de 375 701 \$ US (décision 84/74(a)(iv) et décision d'approbation globale 86/53(a))

Mise en œuvre du plan de la quatrième tranche du PGEH

17. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juin 2022 et décembre 2023 :

*Secteur de la fabrication des mousses de polyuréthane*

- (a) achèvement de la reconversion de toutes les entreprises individuelles au cyclopentane et de toutes les reconversions de PME du groupe en cours au PU prémélangé avec la technologie du pentane ou du gonflage à l'eau, et achèvement de la vérification des 22 PME restantes pour déterminer leur admissibilité pour la reconversion dans le cadre du plan (ONUDI et Italie) (financement provenant des tranches précédentes) ;
- (b) achèvement de la reconversion de trois entreprises individuelles de fabrication de mousses, une société de formulation, et 20 PME supplémentaires (PNUD) (322 231 \$ US) ;
- (c) achèvement du développement des systèmes avec gonflage à l'eau avec une société de formulation ; reconversion de la dernière entreprise produisant de la mousse à peau intégrée ; dispense d'une formation continue sur les technologies à faible potentiel de réchauffement global (PRG) dans les entreprises assistées (Allemagne) (95 500 \$ US) ;

*Secteur de la réfrigération commerciale*

- (d) achèvement de la reconversion du deuxième groupe de 17 entreprises au R-290, progression de la reconversion des 16 dernières entreprises, et achèvement de la configuration du deuxième système de distribution de frigorigène (PNUD) (50 000 \$ US) ;
- (e) assistance technique supplémentaire aux entreprises de réfrigération commerciale, comprenant la formation aux technologies à faible PRG ; publication de documents de formation sur la manipulation du CO<sub>2</sub> et de nouveaux modules de formation virtuels aux technologies à base de R-290 et de CO<sub>2</sub> ; intégration des normes de formation de l'Union européenne dans les documents et les normes de formation de la TVTO ; publication de lignes directrices pour l'utilisation de bouteilles rechargeables et introduction d'une interdiction des bouteilles non rechargeables ; promotion de la technologie à base de CO<sub>2</sub> comme solution de remplacement des systèmes de réfrigération centralisés ; démonstration du fonctionnement d'un groupe frigorifique à base de HC équipé de commandes de haute technologie ; et renforcement des capacités sur l'utilisation des détendeurs électroniques (Allemagne) (502 500 \$ US) ;

*Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

- (f) adoption de modifications du règlement pour renforcer le système de quotas et d'octroi de permis ; organisation d'un atelier de remise à niveau des formateurs sur les bonnes pratiques d'entretien et de 20 programmes de formation pour les techniciens en réfrigération et climatisation en collaboration avec les centres de la TVTO bénéficiant d'une aide ; soutien des activités de l'association de réfrigération et de climatisation ; soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes donné par le gouvernement de l'Allemagne, et maintien et mise à jour du site Web consacré à la promotion des technologies à faible PRG (PNUE) (financement provenant des tranches précédentes) ;

*Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (PMU)*

- (g) assistance technique, traitement des données et contrôle de la qualité ; préparation de rapports ; réunions avec les parties prenantes ; et visites aux entreprises bénéficiaires,



(PNUD) (92 000 \$ US, comprenant la mise en œuvre et la coordination des projets (41 400 \$ US), le suivi des projets (27 600 \$ US), les politiques et réglementations (6 440 \$ US) et le renforcement des capacités (16 560 \$ US)).

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

18. Le gouvernement de la République islamique d'Iran a déjà délivré des quotas d'importation de HCFC pour 2022 de 2 626 tm (166,10 tonnes PAO), dont 2 232 tm (122,76 tonnes PAO) de HCFC-22 et 394 tm (43,34 tonnes PAO) de HCFC-141b, ce qui est inférieur à l'objectif fixé dans son Accord avec le Comité exécutif et à l'objectif autorisé aux termes du Protocole de Montréal.

##### *Report du financement pour la composante du secteur des mousses de PU par l'ONUDI*

19. L'ONUDI a signalé que certaines des 22 entreprises de fabrication de mousses de PU restantes qui doivent être reconverties dans le cadre de son projet pourraient ne pas être admissibles ou en cours d'exploitation, et la vérification pour déterminer leur admissibilité a été interrompue en raison des restrictions imposées par la COVID-19. En conséquence, l'ONUDI a demandé de reporter à 2023 le déblocage de sa quatrième tranche, d'un montant de 521 638 \$ US en principe, dont 447 638 \$ US proviennent de la tranche présente et 74 000 \$ US de la cinquième tranche. Le Secrétariat soutient cette demande, en notant que le niveau de financement pour la dernière tranche de l'ONUDI serait soumis à la confirmation de l'admissibilité des entreprises.

20. Le PNUD et le gouvernement de l'Allemagne poursuivent également leur vérification des 15 entreprises de fabrication de mousses de PU restantes couvertes par la composante du PNUD ; à ce jour, toutes les entreprises sont potentiellement admissibles. Prenant note du fait que l'achèvement des activités dans le secteur des mousses de PU est prévu pour 2022 ou 2023, le Secrétariat a suggéré que, conformément à la décision 84/74(c), les agences présentent, avec la cinquième et dernière tranche en 2023, la liste finale des entreprises fabriquant des mousses comprises dans la phase II du PGEH, y compris leur viabilité financière, leur niveau actuel de consommation de HCFC-141b, la technologie de remplacement retenue, le coût total pour le Fonds multilatéral, et le niveau de cofinancement, le cas échéant. Conformément à cette décision, une fois toutes les entreprises vérifiées et les fonds attribués, tout écart vis-à-vis du rapport coût-efficacité approuvée pour le secteur des mousses de PU pour la phase II (6,79 \$ US/kg) sera signalé au Comité exécutif et prélevé sur les fonds restants pour la phase II du PGEH.

##### *Interdictions imminentes et achèvement des projets en cours*

21. Le Secrétariat a pris note du fait que l'interdiction de l'importation et de l'utilisation de HCFC-141b pur ou contenu dans des polyols prémélangés, initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2023, pourrait avoir lieu avant l'achèvement de toutes les reconversions dans le secteur des mousses de PU. Le PNUD a expliqué que la société de formulation pourrait fournir des systèmes à base de pentane d'ici août 2022 et que certaines PME comprises dans le projet avaient déjà été dotées de systèmes à base d'eau pour des essais. Il était donc attendu que les entreprises de fabrication de mousses de PU effectuent la transition directement aux solutions de remplacement à base de HC et d'eau, étant donné leur disponibilité croissante et leur faible coût par rapport aux HFC, dont le coût sur le marché local est actuellement très élevé. Toutefois, après la discussion relative aux retards dus aux circonstances économiques et à la COVID-19, et étant donné le temps nécessaire pour aider toutes les entreprises admissibles, le gouvernement a décidé de reporter l'interdiction des importations et de l'utilisation de HCFC-141b d'un an, c'est-à-dire jusqu'au

1<sup>er</sup> juillet 2024. Le Secrétariat considère ce report avantageux, puisqu'il permettra un achèvement approprié de tous les projets et garantira une transition en douceur vers les technologies à faible PRG dans le secteur des mousses de PU.

22. Prenant note des circonstances similaires dans le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation, le gouvernement a décidé de reporter également l'interdiction de l'utilisation de HCFC-22 pour la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le Secrétariat considère que ce report permettra un achèvement approprié de tous les projets de reconversion pour la réfrigération commerciale, garantira un traitement égal de toutes les entreprises, et simplifiera l'application par rapport à la méthode échelonnée initialement proposée.

#### *Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

23. De nombreuses activités d'assistance technique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération ont considérablement progressé, malgré les limitations imposées aux activités de formation du PNUE par les restrictions des déplacements et la mauvaise connexion à Internet. À ce jour, le PNUE a indiqué un total de 365 techniciens formés aux bonnes pratiques d'entretien dans le cadre de la phase II, en plus de ceux qui ont suivi la formation régulière de la TVTO. Avec la levée des restrictions imposées par la COVID-19, il est attendu que les activités de formation et de sensibilisation en personne reprennent dans la seconde moitié de 2022.

24. Le PNUE a fourni un plan d'action détaillé mis à jour et un calendrier pour la réalisation des activités prévues initialement dans le cadre de la phase II du PGEH, dont entre autres : la formation de 60 agents des douanes, 20 formateurs en réfrigération et 700 techniciens ; l'achèvement d'un programme de certification des techniciens et la certification du premier groupe de techniciens ; le développement d'un site Web pour promouvoir les nouvelles technologies en coopération avec les associations de réfrigération ; la production de documents de sensibilisation techniques supplémentaires ; l'évaluation, la traduction et l'adoption de la norme ISO 817:2014<sup>5</sup> ; et le développement, en coopération avec le gouvernement de l'Allemagne, de procédures d'exploitation normalisées pour l'utilisation de bouteilles de frigorigène rechargeables et pour la manipulation et le stockage des gaz inflammables. Le PNUE ne demande pas de financement à la présente réunion, mais le plan d'action fourni est encore pertinent, puisque ses activités complètent les activités en cours mises en œuvre par le PNUD, l'ONUDI et le gouvernement de l'Allemagne dans le secteur.

#### Demande de prolongation de la phase II du PGEH

25. Le Secrétariat a noté que, malgré les circonstances économiques actuelles dans le pays et les limitations imposées par la COVID-19 au cours des deux dernières années, le gouvernement de la République islamique d'Iran et les agences d'exécution ont fait des progrès additionnels dans la mise en œuvre de la phase II. Le niveau global de décaissement du financement a également augmenté par rapport aux tranches précédentes. Le Secrétariat considère qu'une prolongation de la phase II du PGEH d'un an, jusqu'au 31 décembre 2025, est nécessaire pour permettre au gouvernement d'achever les activités en souffrance et de demander la dernière tranche, initialement prévue pour 2022, en 2023.

#### Révision de l'Accord

26. Compte tenu de la réaffectation du financement programmé pour l'ONUDI de la quatrième à la cinquième tranche, le report de la dernière tranche de 2022 à 2023 et la prolongation de la phase II, le paragraphe 1 et l'Appendice 2-A de l'Accord entre le gouvernement de la République islamique d'Iran et le Comité exécutif ont été mis à jour, et le paragraphe 17 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui conclu à la 77<sup>e</sup> réunion, tel que contenu à l'Annexe I du présent document. L'Accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 90<sup>e</sup> réunion.

---

<sup>5</sup> Désignation des frigorigènes et classification de sécurité.

### Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres<sup>6</sup>

27. Pendant la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II, les équipes de l'Unité nationale de l'ozone (UNO) et de la PMU ont participé à un atelier régional sur l'intégration de la politique d'égalité des genres du Fonds multilatéral afin de renforcer la capacité interne sur cette question. Au niveau de la mise en œuvre du projet, la PMU a continué à collecter des données sectorielles sur le sexe des participants aux réunions et aux formations ; a encouragé les femmes à participer aux événements et aux activités qu'elle a organisés ; et a assuré un recrutement équilibré en matière de genre du personnel pour les projets, en respectant les règles et les procédures du PNUD pour l'embauche de personnel pour la PMU.

28. Pendant la mise en œuvre de la quatrième tranche, le gouvernement de la République islamique d'Iran tiendra compte, dans la mesure du possible, de l'intégration des questions de genre et de l'équité, afin d'encourager la pleine implication des femmes aux différentes étapes de la mise en œuvre du projet, telles que la planification, l'élaboration de politiques et la prise de décision, les activités de consultation et de conseil, le suivi et l'évaluation. Des approches tenant compte du genre seront considérées dans les événements, formations et ateliers/activités organisés dans le cadre de cette tranche. Les centres de formation et les formateurs seront davantage guidés et conseillés en matière d'encouragement à la participation des femmes. L'UNO continuera à collecter des données sectorielles sur le sexe, si possible, pour les activités mises en œuvre, comprenant le nombre de femmes participant aux réunions, aux ateliers, aux formations et aux activités de renforcement des capacités. Les questions de genre seront dûment considérées lors de l'élaboration de documents de vulgarisation et de formation.

### Pérennité de l'élimination des HCFC

29. Les interdictions de l'importation et de l'utilisation de HCFC-141b pur ou contenu dans des polyols prémélangés d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et de l'utilisation de HCFC-22 pour la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024 soutiendront la pérennité des reconversions aux technologies de remplacement à faible PRG en cours dans les secteurs des mousses de PU et de la réfrigération commerciale. Dans le secteur de l'entretien, le PNUE donne son aide pour la mise à jour du programme régulier de formation des douanes afin d'y intégrer le contenu du Protocole de Montréal, et des programmes réguliers de réfrigération et de climatisation de la TVTO afin d'y intégrer les bonnes pratiques d'entretien dans la manipulation sans danger des frigorigènes inflammables. Le PNUE continue également à aider le gouvernement à renforcer ses systèmes de suivi, de vérification et de communication de la consommation de SAO à travers des amendements réglementaires, dont la communication obligatoire par les importateurs, le processus de rapprochement des données, et les exigences d'étiquetage pour les bouteilles de frigorigène.

### Conclusion

30. Comme l'indique le rapport de vérification indépendant, le gouvernement de la République islamique d'Iran a poursuivi la mise en œuvre de manière efficace de son système d'octroi de permis et de quotas d'importation et d'exportation de HCFC, respectant ainsi ses objectifs de consommation de HCFC pour 2020 et 2021. Malgré le ralentissement économique et les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, les agences bilatérale et d'exécution continuent à progresser dans la reconversion des entreprises de réfrigération commerciale et de fabrication de mousses de PU, quoiqu'avec des retards. L'interdiction de l'importation et de l'utilisation de HCFC-141b pur ou contenu dans les polyols prémélangés entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024, et l'interdiction de l'utilisation de HCFC-22 pour la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le pays a progressé quant à la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, y compris dans la dispense d'une assistance technique pour introduire des systèmes au CO<sub>2</sub>

<sup>6</sup> La Décision 84/92(d) exigeait des agences bilatérales et de mise en œuvre l'application de la politique opérationnelle sur l'intégration des questions de genre tout au long du cycle du projet.

transcritique dans la réfrigération commerciale, d'une assistance technique pour l'adoption du R-290, et d'une assistance technique au premier centre de distribution de frigorigène en cours d'établissement. Les agences bilatérales et d'exécution ont atteint le seuil de décaissement de 20 pour cent de la tranche précédente, et ont déboursé 58,7 pour cent des fonds globaux approuvés.

## RECOMMANDATION

31. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) prendre note :
  - (i) du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) pour la République islamique d'Iran ;
  - (ii) que 447 638 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 31 335 \$ US pour l'ONUDI, associés à la tranche de financement pour 2022, seraient demandés en 2023 ;
  - (iii) que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord passé entre le gouvernement de la République islamique d'Iran et le Comité exécutif, tel qu'il figure à l'Annexe I du présent document, et en particulier : le paragraphe 1 et l'Appendice 2-A, sur la base du report de la tranche de financement pour 2022 à 2023 visée au sous-paragraphe (a)(ii) ci-dessus et de la prolongation de la phase II ; et le paragraphe 17, ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui conclu à la 77<sup>e</sup> réunion ;
- (b) demander à l'ONUDI, au PNUD et aux gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie de soumettre, avec la demande de la cinquième tranche, un rapport détaillé sur l'état d'avancement de la reconversion de chacun des projets relatifs aux mousses couverts par la phase II, y compris la viabilité financière, le niveau actuel de consommation de HCFC-141b, la technologie de remplacement retenue, le coût total couvert par le Fonds multilatéral et le niveau de cofinancement, le cas échéant, conformément à la décision 84/74(c) ;
- (c) approuver :
  - (i) à titre exceptionnel, la prolongation de la phase II du PGEH pour la République islamique d'Iran jusqu'au 31 décembre 2025, étant donné le retard de mise en œuvre dû à la pandémie de COVID-19, étant entendu qu'aucune prolongation supplémentaire ne sera demandée ; et
  - (ii) la quatrième tranche de la phase II du PGEH pour la République islamique d'Iran et les plans de mise en œuvre de la tranche 2022-2023 correspondante, à hauteur de 1 162 745 \$ US, dont 464 231 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 32 496 \$ US pour le PNUD, et 598 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 68 018 \$ US pour le gouvernement de l'Allemagne.

**Annexe I**

**TEXTE A INCLURE DANS L'ACCORD MIS A JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN ET LE COMITE EXECUTIF DU FONDS MULTILATERAL POUR LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HCFC CONFORMEMENT A LA DEUXIEME PHASE DU PLAN DE GESTION DE L'ELIMINATION DES HCFC**

1. Le présent accord représente l'entente conclue entre le gouvernement de la République islamique d'Iran (le pays) et le Comité exécutif en ce qui a trait à la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indiquées à l'Appendice 1-A (les substances) à un niveau durable de 95,13 tonnes PAO d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024 conformément au calendrier de réduction du Protocole Montréal.

**17. Cet accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le gouvernement de la république islamique d'Iran et le Comité exécutif à la 77<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.**

**APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT**

Ligne	Caractéristiques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	342,4	342,4	342,4	342,4	247,33	247,33	247,33	247,33	<b>247,33</b>	s.o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	342,45	342,45	266,35	266,35	247,33	247,33	247,33	95,13	<b>95,13</b>	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUD, agence principale (\$US)	1.298.170	0	1.593.980	0	1.307.980	0	<b>464.231</b>	<b>241.000</b>	0	4.905.361
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	90.872	0	111.579	0	91.559	0	<b>32.496</b>	<b>16.870</b>	0	343.375
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$US)	473.567	0	584.000	0	524.000	0	0	<b>521.638</b>	0	2.103.205
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	33.150	0	40.880	0	36.680	0	0	<b>36.515</b>	0	147.224
2.5	Financement convenu pour l'agence de coopération (PNUE) (\$US)	200.000	0	190.000	0	170.000	0	0	<b>140.000</b>	0	700.000
2.6	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	24.857	0	23.614	0	21.129	0	0	<b>17.400</b>	0	87.000
2.7	Financement convenu pour l'agence de coopération (Allemagne) (\$US)	645.500	0	1.047.035	0	285.009	0	<b>598.000</b>	<b>96.860</b>	0	2.672.404

Ligne	Caractéristiques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
2.8	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	73.420	0	119.092	0	32.417	0	68.018	11.017	0	303.964
2.9	Financement convenu pour l'agence de coopération (Italie) (\$US)	403.203	0	504.004	0	0	0	0	0	0	907.207
2.1	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	48.797	0	60.996	0	0	0	0	0	0	109.793
3.1	Total du financement convenu (\$US)	3.020.440	0	3.919.019	0	2.286.989	0	1.062.231	999.498	0	11.288.177
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	271.096	0	356.161	0	181.785	0	100.514	81.802	0	991.357
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	3.291.536	0	4.275.180	0	2.468.774	0	1.162.745	1.081.300	0	12.279.534
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)										71,27
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)										38,6
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)										53,73
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)										91,1
4.2.2	Élimination du HCFC-141b réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)										125,8
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)										0,0